

**COMMUNE DE MONACIA-D'AULLENE**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Valérie MARCHIONE, Notaire à AJACCIO, le 20 novembre 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Marie BAUER, veuve LUCCHINI demeurant à AJACCIO.  
Née à VIVARIO le 29 novembre 1925.  
Décédée à AJACCIO le 27 novembre 2019 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A MONACIA-D'AULLENE (Corse du Sud) :

Dans un immeuble, cadastré section D lieudit FRISELLA N°517 pour 70 ca.

Les lots de copropriété numéros :

SIX, soit entre le rez de chaussée et le premier étage, un palier et les escaliers donnant accès aux étages supérieurs ;

SEPT, le 2ème étage composé de deux chambres auxquelles on accède par un escalier partant du lot 5 ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Valérie MARCHIONE